



L'ACTUALITÉ

LES RENCONTRES DE L'U2P SE TENAIENT CETTE SEMAINE

Deux ministres se sont exprimés devant les chefs d'entreprise de proximité ce jeudi 24 septembre.

“
Je sais que nous pouvons compter sur les entreprises de proximité et je vous en remercie.”

Elisabeth Borne



Les Rencontres de l'U2P se sont tenues cette année dans un contexte de reprise de l'activité, même si toutes les professions ne sont pas logées à la même enseigne à cet égard.

Chacun sait les difficultés que connaissent encore nombre de professionnels de la restauration, notamment. Catherine Elie, responsable des études à l'ISM, est intervenue pour dresser un état des lieux des entreprises de proximité et sur la manière dont elles ont fait face (et continuent de faire face) à la crise sanitaire. La Ministre du Travail a ouvert les travaux. Répondant aux sollicitations du Président Munerot, Elisabeth Borne a souligné la nécessité que les entreprises de proximité puissent se mobiliser pleinement pour l'activité et l'emploi. Elle a rappelé toutes les mesures prises en ce sens par le Gouvernement et notamment les aides à l'apprentissage et à la professionnalisation. Elle a jugé incompréhensible que les entreprises éprouvent encore des difficultés à trouver du personnel. Elle a par ailleurs déclaré, s'agissant des travailleurs des plateformes, que "tous les acteurs doivent jouer avec les mêmes règles du jeu" appuyant en cela nos constantes revendications à ce sujet. Enfin, elle a confirmé qu'un travail sera engagé avec les branches sur le travail détaché.

Une première table ronde a été proposée aux participants pour tirer les enseignements de cette crise avec le responsable du comité de suivi des mesures d'urgence, le directeur "conjoncture" de l'INSEE, Christophe Barbier, journaliste économique,

le Président d'Harmonie Mutuelle et les représentants de l'UNAPL, Michel Picon, et de la CNAMS, Gérard Polo. Les participants ont souligné notamment que les chefs d'entreprise de proximité sont les artisans du lien social et du lien humain qu'il est nécessaire de recréer à l'issue de cette crise.

À la mi-journée, un hommage empreint d'émotion a été rendu à celui qui aura marqué le monde de l'Artisanat par son enthousiasme et sa détermination à défendre le secteur et ses valeurs, le Président de CMA France Bernard Stalter, emporté par la Covid au cours du printemps.

Le ministre des PME, Alain Griset, est ensuite intervenu en excusant le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, en isolement du fait de la Covid-19, et le premier ministre accaparé par l'intensité de l'actualité. Il a évoqué les efforts fournis pour négocier des taux de remboursement des PGE intéressants pour les petites entreprises et annoncé qu'un travail était en cours pour améliorer le deuxième volet du fonds de solidarité. Il a également pointé la volonté du gouvernement d'aboutir rapidement à un redressement de l'économie en dépensant au moins 30 % du Plan de relance en 2021. Il a par ailleurs souligné la volonté des Pouvoirs publics de faciliter l'accès des petites entreprises aux marchés publics, avec la possibilité de passer de gré à gré jusqu'à 70 000 € et bientôt jusqu'à 100 000 €. Alain Griset a aussi indiqué que les petites entreprises pourront bénéficier d'une baisse de la fiscalité locale.

(Suite p. 2)



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Une seconde table ronde a permis de mettre en évidence les conditions d'une reprise rapide et durable. Pour en débattre, le Président de l'U2P, Laurent Munerot, avait autour de lui le Ministre des PME, Alain Griset, le Directeur du Centre de l'Épargne Philippe Crevel, le journaliste Nicolas Doze et les Présidents de la CAPEB, Jean-Christophe Repon et de la CGAD, Joël Mauvigney. Il a notamment été question du niveau considérable de l'épargne des Français (45 Mds sur les dépôts à vue et 452 Mds sur les comptes courants) et des moyens de les inciter à consommer. Le Président Repon a souligné qu'un des moyens les plus immédiats, notamment pour favoriser les travaux de rénovation en général, était de baisser le taux de TVA. « Le confort et le mieux vivre chez soi permet d'embarquer d'autres travaux comme ceux de la rénovation énergétique » a-t-il précisé.

Puis une intervention de Luc Ferry, ancien Ministre de l'Éducation Nationale, mais également philosophe et écrivain, a clôturé ces Rencontres 2020.

SOCIAL

→ LES NOUVELLES RÈGLES RELATIVES AU TRANSPORT ROUTIER ENTRENT EN VIGUEUR

L'accès à la profession de transporteur routier, l'accès au marché du transport routier, les temps de conduite et de repos ainsi que le détachement de conducteurs font l'objet de nouvelles règles qui ont été publiées au JO de l'Union européenne le 31 juillet dernier dans le cadre du « paquet mobilité ». Les changements portent sur les durées maximales de conduite et les durées minimales des pauses et des temps de repos avec un renforcement de l'interdiction du repos hebdomadaire normal dans la cabine du véhicule. Les nouvelles règles sont entrées en vigueur le 20 août. Ils portent également sur l'application au secteur des nouvelles règles liées au détachement des travailleurs. Il s'agit de mettre un terme à la distorsion de concurrence dans le secteur du transport routier de marchandises et d'offrir de meilleures conditions de travail aux conducteurs. Ces dispositions sont applicables à compter du 2 février 2022.

On rappellera que les véhicules de moins de 7,5 tonnes ne sont pas concernés. La livraison de marchandises produites sur une base artisanale fait partie des exemptions. Les VUL sont également exemptés de l'obligation d'installer des tachygraphes dès lors que le transport est fait pour le propre compte du conducteur ou de sa société et que la conduite n'est pas son activité principale. Enfin, des exemptions nationales à ces nouvelles règles restent possibles concernant les entreprises de construction ([voir ici les détails de notre actualité ARTUR du 2 juin dernier](#)).



COMMUNICATION

DE NOUVEAUX OUTILS POUR LA PROMOTION DES MÉTIERS

La Confédération met à la disposition du Réseau un kit de communication numérique dans le but de soutenir les initiatives des CAPEB départementales et régionales pour promouvoir les métiers de l'artisanat du bâtiment notamment auprès des jeunes en recherche d'une orientation professionnelle et des adultes en situation de reconversion professionnelle. Une identité visuelle propre à cette promotion a été conçue en vue d'être déclinée sur toutes les formes de supports envisageables (print et digital).

Ce kit de communication numérique est mis à la disposition du Réseau sur ARTUR. Il contient des éléments visuels permettant de créer des flyers, des kakémonos, des posts pour les réseaux sociaux, des signatures mail, etc. Il pourra être enrichi en 2021 en fonction des besoins.

1 affiche générique et 11 affiches métiers ont d'ores et déjà été réalisées reprenant les champs couverts par nos UNA. La Confédération a décidé de les imprimer afin que chaque CAPEB puisse disposer d'un jeu complet pour un usage immédiat. Elles seront prochainement routées dans les départements et les régions.

Ces modèles intègrent également le kit numérique et peuvent être modifiés à la convenance de chacun, notamment avec les outils du kit (gabarit, visuels).

L'artisanat du bâtiment, c'est tout un monde à explorer, tout le monde peut y trouver son compte, chacun peut y construire son propre parcours tout en apportant sa pierre au cadre de vie de tous. Voilà ce que nous avons souhaité dire dans ces nouveaux visuels que nous vous invitons à utiliser largement, surtout en cette période propice aux entrées en apprentissage.



FORMATION

→ MISSION DE CONSEIL EN FORMATION : LES WEBINAIRES REPRENENT

Les expérimentations menées dans les CAPEB départementales et régionales en vue de transformer les missions de conseil en formation avaient commencé à être présentées à l'ensemble du Réseau par le biais de webinaires animés par les expérimentateurs eux-mêmes.

Ces rendez-vous hebdomadaires (tous les jeudis de 10h00 à 10h30) avaient dû être suspendus à cause de la crise sanitaire. Les webinaires reprendront à compter du 1^{er} octobre. Nous vous invitons à prendre une demi-heure pour suivre les explications de celles et ceux qui ont développé une action innovante ou simplement nouvelle pour continuer à assurer un conseil formation de qualité aux entreprises artisanales du bâtiment. Ces webinaires sont des moments de partage collectif d'expérience. Ils sont destinés à favoriser un enrichissement réciproque et à ouvrir à chacun la possibilité de créer un nouveau modèle de conseil en formation au profit de nos entreprises. Vous pouvez vous inscrire à partir du catalogue des webinaires qui est [disponible sur ARTUR](#).



60 000

CONTRATS D'ASSURANCE CONSTRUCTION ÉTAIENT ASSURÉS EN FRANCE PAR ELITE INSURANCE COMPAGNY

ÉCONOMIE

→ ASSURANCES : LES ASSURÉS FRANÇAIS D'ELITE INSURANCE SUR LE CARREAU

La compagnie d'assurance Elite insurance ne prend plus de nouveaux contrats depuis juillet 2017 et a été placée sous administration judiciaire depuis la fin 2019.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (police française de l'assurance) a publié un communiqué de presse le 16 septembre 2020 pour annoncer qu'Elite résiliait cette fois-ci les contrats d'assurance construction souscrits par les assurés français, avec effet au 15 septembre 2020.

Cette échéance signifie que les sinistres survenant après cette date ne pourront pas être indemnisés puisque les contrats seront réputés avoir cessé. En revanche, les sinistres survenus qui ont fait l'objet d'un accord d'indemnisation mais n'ont pas été payés avant le 15 septembre 2020 restent éligibles à une indemnisation. Mais

l'indemnisation ne sera pas évidente pour autant compte tenu de la situation financière d'Elite.

Les entreprises du bâtiment sont très directement concernées puisque toutes les garanties professionnelles qu'elles souscrivent sont visées par cette décision : décennale, responsabilité civile professionnelle, tout risque chantier, constructeur de maison individuelle et garantie financière d'achèvement.

L'Autorité de contrôle indique que les assurés ainsi pénalisés peuvent déclarer leur créance à la procédure d'administration mais sans pour autant être certains d'obtenir gain de cause. Elle les invite à prendre contact avec Armour

risk et ACS solutions, en charge des relations avec les souscripteurs de contrats Elite. Elite invite également les assurés pour la dommage-ouvrage à se retourner, le cas échéant, contre les autres constructeurs intervenus sur la construction ou leurs assureurs RCD. On imagine sans peine la situation dans laquelle vont se trouver nombre d'entreprises après ces résiliations. Beaucoup avaient anticipé, comme nous leur avions suggéré, et avaient pu faire racheter – à prix fort toutefois – le passé inconnu de sinistres auprès d'autres compagnies d'assurance ([voir notre actualité du 3 juillet à ce sujet](#)).

→ LE GROUPE PATRIMOINE DE LA CAPEB POURSUIT SES TRAVAUX

Le groupe patrimoine de la CAPEB s'est réuni mardi en présentiel et en visioconférence. Eric Le Dévéhat, chargé par le Conseil d'administration confédéral de gérer le dossier patrimoine, pilotait ces travaux.

Les participants ont pu découvrir le résultat de leurs contributions dans la mise à jour des dossiers CIP et CIP Patrimoine qui sont désormais terminés et en cours d'impression, de même que les attestations remises aux titulaires de ces labels. Les autocollants des deux nouveaux logos sont d'ores et déjà disponibles et seront mis en ligne très prochainement sur la e-boutique.

Le groupe a également examiné l'univers visuel « patrimoine » créé à partir du nouveau logo et qui permettra de décliner les communications nationales et locales sur tous types de supports : kakémonos, flyers, invitations, posts pour réseaux sociaux, etc. Ces déclinaisons seront regroupées dans un kit numérique qui sera mis à la disposition du Réseau sur la page dédiée



aux marchés du patrimoine sur ARTUR dans les prochains jours.

La réunion a également permis de faire un retour sur les fiches méthodologiques qui ont été testées par deux CAPEB départementales et qui ont été définitivement validées.

Le groupe a ensuite examiné une proposition de sondage permettant aux CAPEB départementales de recenser les entreprises locales intéressées par le marché du patrimoine,

ainsi qu'une grille indicative permettant au jury d'évaluer le dossier Référence de chantier présenté lors du CIP mention Patrimoine. Les commentaires des participants ont permis d'ajuster ces propositions.

Enfin, avant de faire un point sur les actions à mener d'ici la fin de l'année, le groupe a découvert et commenté les premières pistes graphiques ainsi que l'architecture du futur Espace numérique Patrimoine.

LOBBYING

→ PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021 : L'U2P ET LA CAPEB AUDITIONNÉES

La vice-présidente de la CAPEB en charge des questions économiques et le Président de l'U2P ont été reçus la semaine dernière par Rémi Delatte, député LR de Côte-d'Or et Rapporteur pour la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée nationale sur la mission Economie du projet de loi de finances pour 2021.

Ils ont pu faire un point sur la situation des entreprises et sur les mesures de soutien qui ont été prises à leur attention (fonds de solidarité,

PGE, notamment) et sur celles que l'U2P avait demandées et qui ont été reprises par le Gouvernement.

Laurent Munerot et Sabine Basili ont ensuite présenté les mesures qu'il faut encore prendre pour soutenir l'économie de proximité. L'U2P sollicite notamment les Pouvoirs publics pour qu'ils accompagnent les entreprises de proximité dans leur démarche de digitalisation.

Ils ont dressé un bilan plutôt positif du plan « Action cœur de ville » en attirant l'attention sur

la nécessité de réhabiliter les logements situés au-dessus des commerces en même temps que les commerces eux-mêmes.

Ce vendredi, Jean-Claude Rancurel devait rencontrer Stéphanie Do, député LREM et rapporteur de la Commission des Affaires économiques à l'Assemblée nationale pour le volet relatif aux crédits du logement. Plan de relance et simplification et cohérence des dispositifs d'aide devaient encore être au menu de cet entretien.



ÉCONOMIE

→ RGE ET CEE : QUAND LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES SÈMENT LE TROUBLE

Deux textes réglementaires ont été publiés le 5 juin dans le but de renforcer la lutte contre les éco-délinquants et de mieux informer les ménages sur les aides disponibles aux travaux de rénovation énergétique.

Ainsi, un décret modifie la liste des dépenses éligibles aux aides (CITE, Eco PTZ et MaPrimRénov) et qui doivent impliquer le respect, par l'entreprise qui réalise les travaux, de critères de qualification. De nouveaux domaines de travaux ont été définis. Il y en a désormais 17 et non plus 12. Parmi eux, 6 domaines ont été jugés « critiques » et feront, de ce fait, l'objet d'audits supplémentaires.

Ce décret permet aussi aux organismes de qualification de sanctionner les entreprises RGE qui ne respectent pas les règles, dont les travaux ne sont pas conformes, ou qui usurpent le label. Ces sanctions peuvent aller jusqu'au retrait du label.

Un arrêté complète ce décret pour modifier les critères de qualification requis pour l'obtention du label RGE. Il contribue également à modifier la base des contrôles. Ainsi, l'entreprise doit désormais déclarer au moins 5 chantiers récents par période de 4 ans afin que l'organisme qualificateur puisse effectuer des contrôles aléatoires. Le même décret donne la possibilité à ces organismes de faire un contrôle si un faisceau d'informations laisse entrevoir une fraude.

Les sanctions par les organismes de contrôles s'appliquent depuis le 1^{er} septembre 2020. Une Communication Prête à l'Emploi a été rédigée sur le sujet. Nous vous invitons à la consulter pour plus de détails.

Dans ce contexte, pour être éligibles aux CEE, les dossiers des entreprises réalisant des travaux de rénovation de performance énergétique des bâtiments vont devoir porter le signe de qualité le plus spécifique du domaine de travaux concernés ([voir notre actualité du 26 août 2019](#)). En effet, les fiches d'opérations standardisées concernées par les nouvelles catégories de travaux de la réforme RGE sont progressivement modifiées par arrêté afin de les mettre en cohérence d'ici la fin de l'année.

La CAPEB se mobilise fortement pour obtenir la simplification du dispositif des CEE, que ce soit au travers de sa contribution à la concertation menée par la DGEC dans le cadre de la préparation de la 5^e Période du dispositif, comme à l'occasion de rendez-vous ministériels au cours desquels le Président REPON pointe du doigt les nombreuses complexités administratives remontées par le Réseau et qui découragent les entreprises.

→ LES TRAVAUX ÉLIGIBLES AU DENORMANDIE ONT ÉTÉ PRÉCISÉS

Le dispositif d'incitation fiscale « Denormandie » concerne les achats de logements situés dans les communes où les besoins en réhabilitation sont importants et dans celles qui ont signé une convention d'opération de revitalisation de territoire.

Cette réduction d'impôt porte sur tous les travaux qui visent à créer une nouvelle surface habitable ou une surface annexe, ou bien à les moderniser, assainir ou aménager celles qui existent déjà et également à réaliser des économies d'énergie sur l'ensemble de ces surfaces. Celles-ci sont précisées par un décret. Il s'agit des garages, emplacements

de stationnement et locaux collectifs à usage commun et les dépendances telles que les loggias, balcons, terrasses accessibles privatives, vérandas, séchoirs extérieurs au logement, caves des habitats individuels (2 m² au moins) et combles accessibles. En revanche, l'avantage fiscal ne concerne pas les locaux ou les équipements d'agrément.

PRESSE

Le Président de la CAPEB poursuit ses relations presse avec, cette semaine, trois rendez-vous : le responsable des TPE et du logement au sein du service économique de RTL, la directrice des rédactions de Batiactu et son rédacteur en chef, et enfin, la directrice des rédactions du pôle BTP de Ze Pros qui était accompagnée du rédacteur en chef de ce magazine.

GOVERNEMENT

La Ministre du Logement a souhaité échanger très régulièrement avec les Présidents des organisations professionnelles du Bâtiment. Jean-Christophe Repon a donc eu l'occasion de faire un point téléphonique avec Emmanuelle Wargon ce 23 septembre.

RÉSEAU

Le Président confédéral participait mercredi à la réunion du COG du Fonds de Développement du Réseau. Il a par ailleurs échangé avec le Président de l'APSEGA.

U2P

Ce 24 septembre, Jean-Christophe Repon participait évidemment aux Rencontres de l'U2P dont il est premier vice-président, tant pour accueillir les représentants du Gouvernement, Elisabeth Borne et Alain Griset, que pour participer à une table ronde sur les perspectives de l'après crise et la relance de la consommation des ménages.

SAINT-GOBAIN

Le Président Repon a reçu mercredi Jacques Pestre, qui souhaitait lui présenter Patrice Richard, son successeur à la tête de Point P et qui reste missionné auprès de la Direction de Saint Gobain Distribution Bâtiment France. Ils étaient accompagnés de Patrick Bourdon, le Directeur des relations extérieures.

ADN CONSTRUCTION

Il a par ailleurs rencontré Gilles Charbonnel, Président de l'association ADN Construction dont la CAPEB est membre fondateur et qui assure le secrétariat opérationnel du plan BIM 2022 pour 7 des 8 actions conduites dans ce cadre. David Morales, qui suit le dossier numérique pour la CAPEB, participait à ce rendez-vous qui a permis de faire un point sur ces actions et notamment celles que la CAPEB pilote, à savoir, l'observatoire du BIM (qui devrait présenter ses premiers chiffres courant octobre) et le BIM en région qui recense et suit les actions menées sur les territoires pour encourager les entreprises à intégrer le numérique.